



Cher client,

Comme communiqué préalablement, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, la société Scarlet SA a été absorbée par la société Proximus SA de droit public. En plus des changements juridiques que cela implique, une telle absorption requiert un effort majeur sur le plan technique. En effet, vos données client vont être transférées de l'ancienne infrastructure informatique de Scarlet vers celle de Proximus. Bien sûr, un tel transfert apporte son lot de changements dans la manière dont vos données à caractère personnel seront traitées.

**Ces changements entreront en application à partir du moment où votre compte client aura effectivement été transféré vers l'infrastructure informatique de Proximus. Les transferts commenceront au mois de septembre et dureront plusieurs mois. Dès lors que votre transfert aura eu lieu, vous en serez informés par le biais d'un courriel et/ou un SMS et/ou lettre.** Dès ce transfert effectué, l'article 9.1. et 9.2. des Conditions Générales Scarlet ([www.scarlet.be/fr/conditions-mentions-legales/](http://www.scarlet.be/fr/conditions-mentions-legales/)) ainsi que la politique de protection des données de Proximus (<http://proximus.be/privacy>) seront applicables. Dans l'intervalle, c'est toujours l'ancienne politique de protection de données disponible sur [www.scarlet.be/fr/privacy](http://www.scarlet.be/fr/privacy) qui reste d'application pour vous.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des différences entre les deux politiques.

### **1) La gestion de vos préférences en matière de protection des données personnelles**

Une fois transféré sur l'infrastructure informatique de Proximus, vous verrez dans votre espace client **MyScarlet** (sur le site [www.scarlet.be](http://www.scarlet.be) ou l'application mobile MyScarlet) que toute une série de préférences supplémentaires en matière de gestion de votre vie privée vous est proposée.

**Nous tenons à vous rassurer : dans l'esprit de garantir un régime strict de protection des données, toutes ces préférences supplémentaires seront désactivées par défaut.** Autrement dit, vous ne recevrez que des offres et promotions standard de Proximus, à moins que vous vous soyez déjà opposés à cette finalité de traitement auprès de Scarlet.

### **De quel type de préférences s'agit-il ?**

#### ***Le profilage et la segmentation des clients à des fins de marketing direct***

Afin d'établir votre profil de préférences, Proximus utilise quelques données limitées. Celles-ci sont récupérées via votre contribution éventuelle à des enquêtes ou concours organisés par Proximus. Notez qu'elles sont utilisées à la seule condition que vous n'ayez pas exprimé préalablement votre opposition à cette utilisation à des fins de marketing direct.

Qu'est-ce que ce profil de préférences ? Grâce aux contributions mentionnées ci-dessus, Proximus peut déterminer progressivement vos centres d'intérêt. Lorsque dans une enquête spécifique, vous mentionnez que vous avez assisté à de nombreux festivals ces dernières années, votre score d'amateur de musique peut augmenter. Et quand vous



participez à plusieurs concours liés au monde des jeux vidéo c'est votre score d'amateur de jeux vidéo qui change.

**Vous ne souhaitez pas que ce genre de profil soit créé à votre sujet ?** Rien de plus simple. Vous pouvez d'ores et déjà enregistrer votre opposition au marketing direct sur l'infrastructure informatique actuelle.

Comment ? Vous pouvez le faire vous-même en modifiant votre préférence dans Mon Scarlet. Vous pouvez aussi le signifier en envoyant un e-mail à [opt-out@scarlet.be](mailto:opt-out@scarlet.be) ou un courrier à Proximus, service Scarlet Customer Care/opt-out. N'oubliez pas d'indiquer votre numéro client. Votre refus sera pris en compte lors de votre transfert vers l'infrastructure informatique de Proximus.

**Vous souhaitez aller plus loin dans la personnalisation des offres ?**

**Avec votre consentement préalable**, la possibilité vous est offerte d'aller un pas plus loin dans la personnalisation de ces offres sur base :

- **De certains sites internet et applications mobiles que vous consultez.** Proximus est capable de détecter le nom des applications et des sites que vous consultez via l'analyse de votre trafic internet fixe et/ou mobile. Cela permet de mieux cerner vos centres d'intérêt, moments de vie et habitudes d'achat. Cette opération est uniquement faite sur base d'une liste limitée de sites et d'applications. Sont exclus entre autres tous les sites et applications à caractère sexuel, religieux ou politique. Ces activités de traitement servent uniquement à affiner les produits et services que nous vous proposons.
- **Des données d'utilisation de vos services Scarlet** (téléphone mobile, téléphonie fixe et/ou internet). Lorsque vous passez un appel, Proximus collecte des données relatives à la durée de vos appels, l'heure de début et de fin, les numéros appelés, la date... Proximus peut aussi identifier le modèle de téléphone que vous utilisez pour vous connecter à notre réseau mobile ou le type d'appareil connecté à votre modem (imprimante, console de jeux, téléphones mobiles...) ainsi que l'état de votre connexion wifi.

### *Offres et promotions de partenaires Proximus*

Proximus établit également des partenariats avec certaines entreprises tierces, comme Belfius ou Odoo, par exemple. Ces partenariats peuvent porter p. ex. sur le développement commun de nouveaux produits et services. Cependant, ne s'agissant pas de ses produits ou services propres, Proximus ne peut pas automatiquement les promouvoir à l'ensemble de sa clientèle, mais vous offre la possibilité de consentir à la réception de ce type de communications.

## **2) L'utilisation de données anonymisées et agrégées dans le cadre des services « Data Analytics » de Proximus**

Au sein de la société (services touristiques et responsables de la mobilité dans les villes et communes...), Proximus observe un intérêt croissant pour l'utilisation de données de



localisation pour la création de rapports, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes présentes à un moment donné à un certain endroit.

Sur base des données qui lui sont disponibles, Proximus offre des services de « reporting » et d'analyse de données permettant à des entreprises ou services publics d'obtenir une vue sur ce type d'informations.

**Ces rapports se fondent exclusivement sur des données anonymes.** De plus, les données anonymes sont **agrégées** de telle sorte qu'il est impossible pour les destinataires de ces rapports d'identifier des clients individuels sur la base des informations obtenues.

**Comment est-ce possible ?** Chaque activité d'un GSM ou smartphone sur le réseau de télécommunication mobile de Proximus génère des données de localisation de réseau. Ces données de localisation permettent de déterminer via quelle antenne votre appareil mobile est connecté au réseau mobile de Proximus. Contrairement aux données GPS, elles ne donnent toutefois aucune indication précise du lieu où vous vous trouvez, car une antenne peut desservir une région étendue. Ainsi, ces données ne permettent pas de déduire si une certaine personne s'est rendue dans tel restaurant ou magasin ou si elle est passée chez le boulanger.

**Proximus ne vend pas de données de localisation individuelles. Les données de localisation individuelles anonymisées ne quittent pas l'entreprise.** Proximus vend uniquement des rapports mentionnant le nombre de personnes présentes à un moment précis à un endroit donné (au moins au niveau d'un code postal ou d'un événement), pour ainsi fournir des informations concernant les visiteurs, les événements ou les déplacements.

Si vous ne souhaitez pas que vos données de localisation soient utilisées à ces fins, vous pourrez marquer votre objection via votre compte MyScarlet.

### **3) Sous-traitants et destinataires de données**

Naturellement, un changement d'infrastructure informatique implique l'utilisation d'autres sous-traitants et de potentiels échanges avec d'autres destinataires de données qu'actuellement. En guise d'exemple, il peut s'agir des fournisseurs de services informatiques, mais aussi de centre d'appels travaillant au nom et pour le compte de Proximus, ou des partenaires organisant des études de marché pour Proximus.

Vous voudriez un meilleur aperçu des catégories de sous-traitants impliqués dans les activités de traitement de Proximus ? Consultez la politique en matière de protection de la vie privée de Proximus pour un résumé de ces catégories.

### **4) Votre point de contact pour les questions relatives à la protection des données**

Tant que vous n'êtes pas migré sur l'infrastructure informatique de Proximus, pour toutes questions ou pour l'exercice de vos droits, nous vous invitons à envoyer un e-mail à l'adresse [privacy@scarlet.be](mailto:privacy@scarlet.be).

Cependant, une fois la migration effective, vous devrez vous adresser à [privacy@proximus.com](mailto:privacy@proximus.com). Vous pourrez également exercer vos droits via tous les autres canaux prévus dans la politique en matière de protection de la vie privée de Proximus.



--

Vous aimeriez en savoir plus ? Vous pouvez d'ores et déjà consulter et vous familiariser avec la politique en matière de protection de la vie privée de Proximus à l'adresse suivante : <http://proximus.be/privacy>.

Cordialement,

**L'équipe Scarlet**